

29 lettres de Bruxelles a couronné deux Mémoi-
 29 res sur la réception du clergé aux Etats de
 29 Brabant, parce qu'ils lui avoient paru égale-
 29 ment mériter le prix par le nombre de re-
 29 cherches qu'ils contenoient *. Par cette con-
 29 duite aussi sage que propre à animer le zele
 29 des concurrens, l'académie n'a point voulu
 29 décider sur le fond de la question, contradic-
 29 toirement traitée par les auteurs de ces Mé-
 29 moires, M^r. Heylen chanoine régulier pré-
 29 montré de l'abbaye de Tongerlo, & M^r.
 29 Ernst chan. rég. de l'abbaye de Rolduc. Peu
 29 après la publication des Mémoires, le rédac-
 29 teur d'un ouvrage périodique qui s'imprime
 29 à Malines sous le titre d'*Indicateur &c*, a
 29 pris sur soi de prononcer cet arrêt, que ce res-
 29 pectable corps avoit jugé à propos de sur-
 29 seoir pour que le tribunal du public éclair-
 29 ré le donnât en son tems. Il décide tout
 29 uniment, qu'on ne peut fixer avec Mr.
 29 Ernst vers le milieu du 13e. siecle l'admis-
 29 sion des ecclésiastiques aux Etats de Bra-
 29 bant. Cet événement n'a eu lieu, selon
 29 lui, que sur la fin du siecle suivant. Mr.
 29 Heylen, dit-il, en a donné des preuves so-
 29 lides & convaincantes, & qui mettent la
 29 chose hors de tout doute, il est persuadé que
 29 le public en portera le même jugement 33.
 L'auteur prend ensuite la défense de M^r. Ernst,
 discute son Mémoire dans le plus grand dé-
 tail, & repoussé les traits de son critique
 avec autant de force que de modération. Je
 n'ai garde de prendre part dans une contes-
 tation dont je ne suis pas à même de suivre

* 1 Mars
1734, p. 351.